

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Nombre de membres en exercice : 13

Présents et représentés : 13

Compte rendu affiché le 08/07/2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-huit juin à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 23/06/2022, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, adjoints, Stéphanie BOURNHONNET, Jonathan DUPARC, Florian CHAYS, Céline TARDY, Phil FUHRMANN, Vincent RONAT, Raffaëla SIBIO, Cécile DUPARC, conseillers.

Procuration : Anne EYCHENNE à Virginie MOURIER.

A été nommée secrétaire : Virginie MOURIER

Le compte-rendu du 24 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Présentation de l'Office de Tourisme des Monts de Genève par son Président, M. Patrick ANTOINE, son Vice-Président, M. François de VIRY, Présidents et de sa directrice Mme Carole INCANDELA.

Le regroupement, des offices de tourisme d'Annemasse et de St Julien-en-Genevois, qui englobe 29 communes, a permis la mise en valeur des nombreuses richesses territoriales et permet l'apport d'une activité touristique et économique importante sur le secteur.

Délégation au maire (Article L2122-22 du CGCT) – Compte-rendu :

DEC 2022-008 : GROUPAMA – VILLASSUR – Contrat d'assurance pour l'ensemble des biens de la collectivité – pour un coût de 7 773,63 € TTC/an.

1. Vocations intercommunales :

Sous-Préfecture : Suite à l'incendie de mai dernier, des locaux ont été mis à disposition au sein de l'école François BULOZ à Saint-Julien-en-Genevois. Ces bureaux seront complètement remis en fonction par l'Etat dès le 22 juillet pour l'ensemble du personnel et du Sous-Préfet.

Un projet de reconstruction de la Sous-Préfecture, sur le même site, est souhaitée par l'Etat.

Laboratoire Maison de Santé du Vuache : Ouverture le 29 juin 2022.

PLUi : Plusieurs réunions ont été organisées à ce sujet, une décision sera à prendre à l'automne, les élus devront ainsi opter pour un PLUi ou le maintien d'un PLU communal.

Projet alimentaire territorial : Ce projet initié au printemps dernier se termine. Le bilan des actions sera présenté à l'automne.

Environnement :

« Citoyen Energie » : C'est une association qui gère l'installation des panneaux solaires à destination des particuliers. Elle sollicite la Communauté de Communes du Genevois (CCG), pour un achat de parts sociales d'un montant de 60 000 €. L'association centralise le montage des dossiers, le suivi et l'entretien des travaux. Les élus ont proposé de limiter une

souscription annuelle maximale à 30 000 € (1 € investi par les particuliers = 1 € donné par la CCG).

L'éco-pont : Les associations EPIA et APOLLON, suite à la construction d'un éco-pont à Viry, gèrent le suivi des déplacements des animaux sauvages (passage de plus de cents espèces, mise en place d'une cartographie). Grâce à ce projet, des zones naturelles ont pu être identifiées et pourront être intégrées dans les PLU.

Mobilité :

Transports scolaires : Les inscriptions sont en cours et se terminent au 1^{er} juillet. 1638 dossiers ont été reçus, soit 70 % des demandes attendues.

Les cartes, pour les nouveaux usagers seront distribuées au mois d'août.

Tram : Les travaux avancent rapidement et entraîneront des fermetures de routes et déviations au sein de St-Julien-en-Genevois.

Lignes urbaines : La CCG reprendra la main sur les lignes urbaines en 2023, avec des possibilités de rallongement de certaines lignes notamment (le N jusqu'à Vulbens-Chevrier par exemple).

2. CCG – Marché subséquent :

M. le Maire propose de conclure avec la CCG un accord-cadre à marchés subséquents dans le cadre des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux eaux usées et eau potable. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

3. Restauration scolaire :

SHCB : Le prestataire SHCB demande une indemnité face aux difficultés conjoncturelles entraînant une hausse des prix auprès des fournisseurs depuis septembre 2021. Le montant s'élève à 0.27 € par repas soit 2 602,94 € TTC.

Les élus comprennent les difficultés rencontrées, mais ne souhaitent pas financer le rattrapage demandé depuis septembre 2021. Ils proposent de prendre en charge cette augmentation depuis février 2022, soit environ 1301,47 € mais pas la totalité de l'indemnité demandée.

Pour information, SHCB sera en droit de réviser ses prix en septembre 2023 pour l'année scolaire 2022-23.

A la majorité des voix, 7 voix pour (dont une par procuration) et 6 voix contre, le conseil municipal, accepte la prise en charge de la facture d'indemnité de février à juillet 2022

Révision tarifs périscolaires :

M. le Maire rappelle que le coût des services périscolaires a été présenté il y a quelques mois au conseil municipal. Il propose de revaloriser les tarifs de la cantine, en y intégrant notamment une nouvelle tranche et présente la nouvelle grille tarifaire. Il précise que les tarifs de la garderie périscolaire resteraient inchangés.

A la majorité des voix, 8 voix pour et 5 voix contre (dont une par procuration), le conseil municipal accepte la modification de la grille tarifaire des services de la cantine.

A la majorité des voix, 9 voix pour et 4 voix contre (dont une par procuration), le conseil municipal approuve la grille tarifaire des services de la cantine telle que proposée ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL (Q)	Tarifs repas cantine+temps de garde	Tarifs garderie	
		Matin 1H	Soir 2H + goûter
< Q < ou = à 600	2,10	0,75	1,20
600 < Q < ou = à 1000	3,10	1,15	1,85
1001 < Q < ou = à 1500	4,15	1,55	2,45
1501 < Q < ou = à 2000	5,75	2,15	3,35
2001 < Q < ou = à 2500	6,95	2,50	4,00
2501 < Q < ou = à 3000	7,95	2,75	4,50
Q > 3001 €	8,40	2,75	4,50

4. Urbanisme :

PLU : La réunion publique du 24 juin, présentant la modification n°1 du document d'urbanisme par le cabinet URBEO et les élus, a rassemblé une douzaine d'administrés. Pour rappel les objectifs liés à cette modification sont :

- Instauration d'un périmètre d'étude au sein du centre bourg-nord
- Limitations des constructions (2%)
- Richesses patrimoniales sur un certains nombres de bâtiments à préserver
- Développement décalé et échelonné des OAP

Cette modification pourrait être validée d'ici la fin de l'année.

Instruction des dossiers :

Certificat d'urbanisme :

ARTHIBUS Loïc : Projet de construction d'un élevage de chevaux – 2 Vy Borne - Parcelle B 568 – Des questions restent à éclaircir notamment sur l'accord de l'exploitant et du propriétaire sur un tel projet et le statut agricole indispensable de la future activité.

Déclarations préalables :

ENEDIS : construction d'un transformateur pour le bâtiment Bellôrizon – Route des Baraques – Le plan d'implantation est insuffisant, l'emplacement devra être défini plus précisément.

FOLNY D. : Construction d'une véranda et d'une piscine – 90 Route du Devin – parcelle B 1749 – avis favorables.

STUDER I. : Construction d'une piscine – 75 Route de la Capière - parcelle B 1272 - avis favorable.

HUMBERT M. : Construction d'un abri de jardin ouvert et démolition partielle de celui existant – 241 Route de Vigny – parcelle B 1577 – avis favorable.

5. Commerce de proximité :

Les travaux suivent leur cours mais des difficultés sont rencontrées avec le plaquiste. Ils devraient se terminer le 8 juillet pour laisser place au carreleur puis au peintre.

6. Finances :

M. le Maire explique, qu'au 1^{er} janvier 2023, la comptabilité change, la commune passe dans la comptabilité M 57. Tous les budgets sont concernés, celui de la commune et le CCAS. L'assemblée, à l'unanimité, autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M 14 de la commune et opte pour le plan de compte développé.

7. Scolaire :

Conseil d'école : Il a eu lieu le 23 juin et a été suivi du pot de départ d'Ophélie Marchand. Aucune question n'a été soulevée par les parents.

Spectacle de l'école : Organisé le 24 juin dans la cour de l'école avec présentation des danses par les élèves de la petite section au CM2.

Fête de la garderie : elle s'est tenue le lundi 27 juin avec des jeux organisés par les élus de la commission scolaire et les encadrantes accompagné d'un goûter.

Entretien été: le nettoyage des classes et du matériel sera effectué par les agents des écoles le 8 juillet puis par les jeunes saisonniers ainsi que la société de nettoyage au cours de l'été.

Pré-rentree : elle aura lieu le 30 ou le 31 août pour le reste des travaux ménagers à réaliser et l'organisation de la rentrée avec les ATSEM et enseignantes.

Travaux : Peinture : marelle, twister et cage de foot sous le préau et projet d'installation d'un banc autour du marronnier.

8. Social :

Jeunes : Une soirée barbecue a été organisée le vendredi 10 juin avec les 11-15 ans de la commune. 23 ados ont participé au repas et aux jeux. Une sortie karting est prévue à l'automne. L'objectif futur est de faire participer ces jeunes pour le financement des projets à venir.

9. Divers :

Personnel : Trois jeunes saisonniers sont recrutés tout au long de l'été afin de palier aux absences des employés communaux durant leurs congés d'été.

Fermeture mairie été 2022 : du 15/08 au 24/08 inclus.

Terrain multi-sports : Les élus ont visité plusieurs sites afin d'opter pour le projet le plus adapté à nos jeunes. La commune de Minzier est favorable à effectuer ce projet conjointement.

Fête du village : elle aura lieu au stade de foot le 9 juillet. L'autorisation de fermer la route a été validée par le conseil départemental de 19h30 à minuit.

Les Baraques : Les habitants ont fait part de leur mécontentement suite au problème d'assainissement qui persiste et qui entraîne des odeurs nauséabondes. Un rendez-vous aura lieu le 5 juillet en mairie avec la CCG.

Incivilités : Deux jeunes ont fait de la moto-cross sur le terrain de foot stabilisé, pourtant fermé, le 23 juin 2022. Ces jeunes ont été stoppés avant qu'une remise en état du terrain par des professionnels soit nécessaire. Un courrier aux parents sera transmis début juillet.

ADMR : L'assemblée générale fait part d'un bon équilibre financier. Un camion aménagé PMR a gracieusement été donné à l'association.

EHPAD Les Ombelles : fermeture de lits faute de personnel – 15 résidents seront transférés dans des EHPAD environnantes.

Groupe la planète verte : M. le Maire fait part d'une lettre de trois élèves de Jonzier-Epagny souhaitant protéger la planète. Il propose de les recevoir en mairie afin de discuter ensemble des actions qu'elles voudraient mettre en œuvre.

Le Maire
M. MERMIN *Signé*